

Rapport sur le préavis municipal no 10/2022 relatif à une demande de crédit de 65'000.- pour la rénovation partielle du bâtiment de « l'ancienne gendarmerie »

La commission composée de Christophe Kipfer, Eloi Du Pasquier et du rapporteur, s'est réunie les 8 et 16 mars derniers.

Nous remercions Claude Jäggi, syndic et David Romero, municipal des finances pour les renseignements fournis à cette occasion.

Bases de travail :

- Préavis municipal du 28 février 2022
- Comptes communaux 2020, budget 2022

Comme vous le savez la Municipalité en place depuis le 1^{er} juillet 2021 a pour but de conserver et valoriser le patrimoine encore en sa possession.

La commune de Concise à la chance à ce jour d'avoir encore un patrimoine immobilier et nous saluons la détermination de la municipalité à vouloir le mettre en valeur plutôt que de s'en débarrasser.

Afin d'y parvenir, la municipalité a mis un place un projet de rénovation en plusieurs phases du bâtiment de « l'ancienne gendarmerie » qui date rappelons-le de 1931. Ce qui nous intéresse ce soir, c'est la première phase de rénovation, qui permettra d'avoir un appartements au rez supérieur modernisé et amènera également une plus-value sur le prix de la location afin de s'aligner au prix du marché actuel.

Le loyer prévu de 18'000.- par année, ainsi qu'une participation aux charges de 3'600.- devra permettre au poste Gendarmerie de retrouver les chiffres noirs.

Pour ce qui est du financement,

(article 3) La commission rappelle que nous disposons d'un fonds de rénovation pour le bâtiment de l'ancienne gendarmerie qui se monte à ce jour à CHF 68'725.-

Sans vouloir interférer dans les décisions de gestion de la municipalité, elle demande à ce que l'article 3 du préavis soit amendé en prévoyant également le recours possible au fond de rénovation pour le financement de ces travaux.

En conclusion, la commission vous recommande d'approuver le préavis présenté.

Pour la commission des finances:

Christophe Kipfer

Eloi Du Pasquier

Quentin Frick